

D2025-218

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar ≤ 100 km

Version janvier 2023



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le au format PDF accompagné des pièces jointes :
 - par mail à procedure@autorite-transports.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.

autorite-transports.fr 1/4

DÉCLARATION - LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km

Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration		
Nom de l'entreprise	Comuto Pro	
Raison sociale de l'entreprise	Comuto Pro SASU	
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Pièce jointe n°3 : Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicules motorisés	
Département d'établissement de l'entreprise	PARIS (75)	

Liaison déclarée		
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés Diminution de temps de parcours d'au moins 10% Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés		
Origine ² de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Saint-Flour 23, Avenue Charles de Gaulle, parking de la gare 15100, Saint-Flour 45.034722, 3.106248	
Destination³ de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Lozere - Motorway service area Aire de service de La Lozère, A75, 48200 Les Monts-Verts 44.87075592373698, 3.247836426775473	
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) n°1	
Temps de parcours (en heures et minutes)	Environ 00h25m	
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) n°2	

autorite-transports.fr 2/4

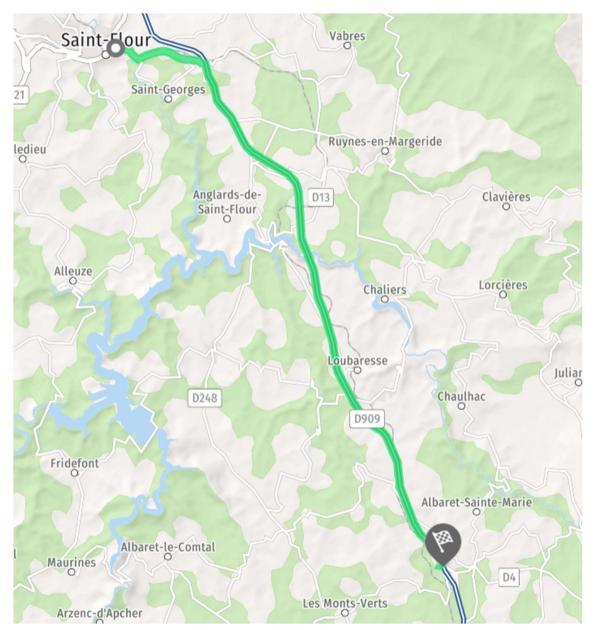
^{1 «} Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'État ».

² Extrémité 1 de la liaison concernée.

³ Extrémité 2 de la liaison concernée.

<u>Pièce jointe n°1</u>

<u>Itinéraire envisagé entre Saint-Flour<>Lozere - motorway service area</u>



Pièce jointe n°2 : Quotidiens de passage

Saint-Flour<>Lozere

Saint-Flour<>Lozere	
Saint-Flour Départ	12:45
23, Avenue Charles de Gaulle, parking de la gare 15100, Saint-Flour	12:45
Lozere Arrivée	13:10
Aire de service de La Lozère, A75, 48200, Les Monts-Verts	
OFFRE PAR TRAJET	1 car 58 places

Lozere<>Saint-Flour	Quotidien	
Lozere Départ	17:30	
Aire de service de La Lozère, A75, 48200, Les Monts-Verts	17.50	
Saint-Flour Arrivée	17:55	
23, Avenue Charles de Gaulle, parking de la gare 15100, Saint-Flour	17:55	
OFFRE PAR TRAJET	1 car 58 places	